



Conseil Municipal

Mercredi 22 Mars 2023 à 18h00

Salle du Conseil Municipal

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 17/03/2023 et conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le Conseil Municipal a été reconvoqué le 22/03/2023 sans obligation de quorum.

Liste des délibérations

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif	A l'unanimité
Création de la distinction de citoyen d'honneur	A l'unanimité
Attribution de la distinction de citoyen d'honneur	A l'unanimité
Subvention SPA	2 abstentions 10 pous
Désignation des délégués au SEASY	A l'unanimité

Boinville le Gaillard,
Le 23/03/2023.

Pour Le Maire,
L' Adjoint délégué,
Thomas HAROUN

